

MUSÉES ROYAUX

DE

Peinture et de Sculpture

DE

BELGIQUE

SECRÉTARIAT

N^o 5912-35

OBJET

ANNEXE

Copie expédiée le

Bruxelles,

10-4

1912

A

Engel

Nous avons l'honneur de vous faire connaître
que la résolution de la Commission directrice
n'a pas été favorable à l'acquisition, pour les
collections de l'État, d'un tableau

qui faisait l'objet de votre lettre
du 28 février

Cet ouvrage que nous tenons, Monsieur
à votre disposition, pourr
être retiré au Palais des Beaux-Arts, rue du
Musée n^o 9, contre la remise d'un récépissé
accompagné de la présente.

Veuillez agréer, M, l'assurance
de notre considération distinguée.

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,
Le Secrétaire,

5272-55
1917 MAR 27
ENTREE & ENREGISTRE
DE SCOLPTURE DE 1910
Au

BRUXELLES.

Ich glaube annehmen zu dürfen, dass Sie für dieses Kunstwerk Interesse haben werden und ersuche um gefl. Mitteilung, ob Sie nicht selbst oder durch einen Vertrauensmann dieses Gemälde in Augenschein nehmen wollten.

Hochachtungsvoll

Theodor von Engel-Morinfehlen

I. G. Rothemannstrasse 15

1 Fotografie.

5212/35

